

Conseil municipal du 27 février 2018.

Compte-rendu synthétique.

La séance était présidée le Maire, Xavier JEAN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :

Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY ; B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN ; E. GUENNEAU, pvr à M. QUELLEC ; A. LARSONNEUR, pvr à O. ANDRE.

Absents : E. CARRERE, S. SOUBIGOU et S. LE GUEN.

M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Les questions financières sont présentées par F. BIDAN, adjointe aux finances, en présence de P. DELPEY, le Trésorier de SAINT RENAN. Elles ont préalablement été étudiées et discutées lors d'une commission Finances et Travaux ouverte à l'ensemble des élus intéressés, organisée le 20 février 2018 et au cours de laquelle ont été examinés les documents comptables de la commune, du budget annexe « Lotissement », et les comptes du Trésorier.

Budgets Commune et lotissement jeunes ménages.

Examen et approbation des comptes de gestion 2017 du Trésorier de Saint-Renan, Examen des comptes administratifs 2017, Affectation du résultat 2017 (budget commune).

F. BIDAN rappelle que le budget 2017 a été établi dans un contexte, désormais structurel, de baisse des dotations de l'Etat et de tensions sur les finances des collectivités. Il était annoncé comme prudent, raisonné et exigeant. Il témoigne de la grande vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de sa volonté de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des Conquétois.

Ses objectifs se déclinaient ainsi :

- Poursuivre le **désendettement** de la commune sans augmenter les taux d'imposition ;
- **Entretien et améliorer le cadre de vie** des Conquétois, sans avoir recours à l'emprunt, en maintenant les bâtiments et le patrimoine en bon état, en poursuivant la rénovation de la voirie.
- Maintenir, malgré le contexte financier local difficile, la **qualité du service public** offert aux Conquétois : en poursuivant les efforts consacrés au pôle enfance – jeunesse, en respectant les objectifs de **l'agenda 21**.

Le bilan de l'exercice 2017 est caractérisé :

- Par une baisse des charges de fonctionnement de 1.57 % par rapport à 2016 ;
- Par une hausse des recettes de fonctionnement de 1.41 % par rapport à 2016.

Le détail des charges de fonctionnement montre :

- Une progression limitée des charges de personnel,
- Une réduction significative des charges à caractère général (chap. 11) ou des charges de gestion courante (chap. 65), fruit d'efforts d'optimisation des dépenses des élus et des services, de transfert de charges à des tiers (cf. la taxe foncière du

village-vacances) ou de transfert de compétences (cf. plus de subvention versée à l'office de tourisme).

La hausse, très limitée mais réelle, des recettes de fonctionnement doit être soulignée.

La baisse des dotations de l'Etat est compensée par un rendement convenable de la fiscalité locale, dont l'assiette augmente et par une hausse des produits des services et du domaine.

Il est souligné que, si les charges de personnel représentent près de 49 % des dépenses, elles sont très largement affectées au service école-enfance-jeunesse (à 43 %).

La section de fonctionnement dégage donc **un excédent de l'exercice de 870 744 €, en hausse de 8.65 % par rapport à 2016**.

2. La section d'investissement présente **un excédent 113 250€**. Si les restes à réaliser sur 2018 (ou crédits reportés) restent relativement importants et sont dus au retard ou à des facturations tardives de « gros » travaux, on souligne un **montant d'investissements de 755 719 €**, consacrés à l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de la qualité de vie des Conquétois. Ce chiffre de 755 719 € est dans la moyenne des investissements constatés depuis 2010, à savoir 785 043 € de dépenses d'équipements par an, réalisées sans emprunt.

F. BIDAN rappelle également que, afin de déterminer la bonne santé financière et la bonne gestion de la collectivité, il importe d'examiner sa capacité d'autofinancement. Celle-ci représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels. Le solde doit permettre d'assurer le remboursement du capital de la dette. Ce coefficient d'autofinancement se calcule de la manière suivante :

Charges de fonct + Rbt du capital de la dette

Produits de fonctionnement

Un ratio supérieur à 1 signifie que la collectivité ne dégage pas assez de ressources de fonctionnement pour le remboursement annuel de la dette en capital et ne dispose d'aucun financement disponible.

Le ratio pour l'année 2017 s'établit à : 0.78

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Section de fonctionnement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
2 829 798 €	1 947 130 €
Section d'investissement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
1 141 195 €	1 027 945 €

L'affectation de l'excédent de fonctionnement est proposée en section d'investissement du BP 2018.

Le bilan des cessions et acquisitions est présenté aux élus, il a été examiné et approuvé lors de la commission finances-travaux du 20 février 2018.

Le compte administratif du lotissement « jeunes ménages » est également présenté aux élus. Le lotissement présente un déficit de 19 535.62 €. **Unanimité**.

Conventions avec le SDEF (Sainte Barbe & géoréférencement des réseaux d'éclairage public).

Le Maire et l'adjoint aux travaux et à l'urbanisme, JL. MILIN, indiquent à l'assemblée que le SDEF propose à la commune de prendre en charge le géoréférencement des réseaux d'éclairage public, qui s'impose comme suite à la réforme « anti-endoctrinement » du 1^{er} juillet 2012.

Le coût de la prestation qui sera confiée à une entreprise est évalué à 10 173.75 € hors taxes, une participation communale de 30 % de ce montant est demandée (3 052.13 €).

Le SDEF a par ailleurs procédé à l'évaluation des dépenses liées à la modernisation des réseaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Pointe Sainte Barbe et de la corniche de Portez. Le montant des travaux s'élève à 20 668.03 € pour la rénovation du réseau et 7826,72 € hors taxes pour le remplacement des réverbères ; une participation de la commune de 19 543.03 + 4076.72 € (soit 23 619.75 €) est demandée. **Unanimité.**

Extension et mise en accessibilité de la bibliothèque-ludothèque : mission de maîtrise d'œuvre et proposition d'audit énergétique.

Le Maire, F. BIDAN, adjointe aux finances, M. QUELLEC, adjoint à la culture et JL. MILIN, adjoint aux travaux, rappellent à l'assemblée délibérante que le Conseil municipal a, lors de l'adoption du budget primitif 2017, programmé une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension de la bibliothèque-ludothèque destinés à permettre la mise en accessibilité du bâtiment.

Cette mise en accessibilité est, dans le cadre de son « Ad'ap » (agenda d'accessibilité programmée) un des engagements et une des obligations de la commune, dont la plupart des bâtiments sont par ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le programme de cette extension est simple : déménager la ludothèque et créer des toilettes en rez de chaussée.

A l'issue d'une consultation mise en œuvre avec le concours du service ingénierie / marchés publics de la CCPI, il est proposé de retenir la candidature de l'architecte conquétois, Thierry DEBUIRE, dont l'offre à 13 000 € hors taxes est conforme au dossier de consultation et dont la méthode de travail respecte le souhait de la municipalité : mettre en œuvre un programme simple, valorisant le site, respectant les abords de l'église, en concertation avec les élus et les représentants de l'association gérant la bibliothèque.

Il est donc proposé de confier cette mission à Monsieur DEBUIRE, et de réunir sans délai un groupe de travail pour porter ce dossier.

La commission Finances Travaux a souhaité que deux représentants de la bibliothèque soient associés à ce groupe qui, idéalement, pourrait comprendre 5 à 6 élus.

Il est par ailleurs proposé de lancer une mission d'audit énergétique qui permettra d'anticiper une mise aux normes thermique du bâtiment existant. Cette mission permettra ensuite d'obtenir des financements en cas de rénovation énergétique de la structure.

Une consultation a été menée avec le concours d'Energence. La proposition la mieux disante est celle d'Atis à 4320 € hors taxes.

Une subvention de la CCPI (20 %, assurés) et de l'ADEME (jusqu'à 50 %, espérés) permettra le financement de cette étude.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 150 000 € hors taxes. Il serait opportun de solliciter l'ensemble des subventions possibles, notamment auprès de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

La commission Finances Travaux, lors de sa réunion du 20 février 2018, a donné un avis favorable à la signature du contrat de l'architecte et à la mission d'audit énergétique du projet (extension et audit énergétique). **Unanimité.**

Dénomination de voies.

La commission urbanisme propose de dénommer 3 voies, afin de faciliter leur accessibilité par les services de secours et afin de permettre à leurs habitants ou futurs habitants de donner des adresses précises aux différents demandeurs (fournisseurs énergie, télécom...).

Les propositions de la commission sont

- Lotissement rue Pierre Loti : rue Croas ar Person
- Ancienne colonie impasse du Théven : impasse colonie Saint Marc,
- Lotissement « les terrasses de la ria » : rue des Glazennou.
- Futur lotissement rue Milin Avel : rue Micheau-Vernez.

Unanimité.

Questions diverses.

A l'issue de la séance quelques échanges interviennent :

M. QUELLEC évoque le projet de nettoyage des plages ou espaces publics porté par le Festival d'Armor, et indique que cette démarche intéressante pourra être menée en partenariat avec les Viltansou et les élus du CMJ.

De la même manière Surfrider Fondation qui souhaite lancer ses initiatives Océanes 2018 sur la plage des Blancs Sablons, en compagnie de parrains prestigieux, pourra utilement se rapprocher des acteurs de terrains qui œuvrent toute l'année pour nettoyer le littoral.

Une action sera menée pour inciter les conquétois à mettre en œuvre des pièges à frelon asiatique.

Ph. GAY souligne la qualité de la présentation des comptes administratifs. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité d'investissements lourds réalisés par le passé dont le poids affecte toujours le budget communal. Il s'interroge aussi sur le profil du futur policier municipal, dont le rôle sera essentiel pour faire respecter les réglementations.

Le Maire lui répond que la municipalité s'est saisie de cette question, importante pour la commune alors que le départ en retraite du policier actuel interviendra l'an prochain.

Jean-Luc MILIN annonce que la CCPI a été saisie d'une demande de modification du PLU de la commune, afin de faciliter les aménagements dans les dents creuses au sein des zones urbaines, par le biais d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation), et afin de préciser et corriger des règles imparfaites, dans l'objectif de garantir la qualité et l'harmonie des paysages.